

**Compte-rendu du conseil d'école n°1**  
**du jeudi 5 novembre 2020**

La séance est ouverte, à 18h30, en visioconférence, sous la présidence de Mme Regnaud, directrice.

Sont présents :

Mme Regnaud, directrice.  
Mmes Allançon, Barbas, Beaufiles, Feuvrier, Sanson, Santinho, Vacher, M Juillet enseignants.  
Mmes Vitel-Lepinay, Dubois, Petillon, M Fossé, représentants FCPE des parents d'élèves.  
Mmes Ba, Gelebart, Kerzerho, Labdoui, représentantes PEEP des parents d'élèves.  
M Bavoil, maire.  
Mme Brunello, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance et jeunesse  
M Ménard, adjoint délégué aux bâtiments et espaces publics

Excusés :

M Rennesson, Inspecteur de l'Education Nationale.  
Mme Lacroix, enseignante (difficulté de connexion)

**Ordre du jour :**

- 1) *Bilan de rentrée*
  - Présentation de l'équipe pédagogique – Intervenants*
  - Protocole sanitaire*
  - Actions réalisées*
  - Point mairie - Travaux*
  - Pause méridienne / Etudes*
- 2) *Élections des représentants de parents d'élèves*
- 3) *Règlement intérieur*
- 4) *Evaluations Nationales CP et CE1*
- 5) *Dispositifs d'Aides*
  - PAI – PPRE – PAP - PPS*
  - APC*
  - Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté*
  - Stage de Réussite*
- 6) *Projet d'école 2015 - 2020*
  - Actions et interventions à venir*
- 7) *PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)*
- 8) *Travaux dans l'école*
- 9) *Coopérative scolaire*
- 10) *Calendrier des conseils d'école et comptes rendus*

Mme la Directrice souhaite la bienvenue à tous. Elle remercie les enseignants pour leur travail mais aussi pour leur contribution à l'ambiance à la fois sérieuse et agréable. Elle remercie également les familles pour leur accueil.

**1) Bilan rentrée**

**Présentation de l'équipe pédagogique – intervenants**

9 enseignants + RASED + 1 intervenant sport + 1 intervenante en musique

Nombre d'élèves : 204

Madame Santinho : CP : 24  
Madame Beaufiles CP/CM1 : 23 (15 + 8)  
Madame Barbas : CE1 : 25  
Madame Lacroix : CE1/CE2 : 10 + 15  
Madame Allançon : CE2 : 27  
Madame Regnaud et Madame Sanson : CM1 : 27  
Madame Feuvrier : CM1/CM2 : 26 (15 + 11)  
Madame Vacher : CM2 : 27

Monsieur Juillet a remplacé Madame Vacher du 28 septembre au 17 octobre.

## **RASED :**

Madame Sarniguet : psychologue scolaire.

Mmes Saunier-Bazin et Coignac (Maître E) : Enseignantes spécialisées dans les aides à dominante pédagogique.

Monsieur Douchet (Maître G) : Enseignant spécialisé dans les aides à dominante relationnelles.

## **Intervenants**

### **Intervenant musique :**

Madame GARCON Agnès a démarré l'enseignement auprès des élèves le jeudi 8 octobre. En raison des conditions sanitaires, le temps de chant est limité à 20 min. L'évolution de la musique, les jeux rythmiques et l'écoute sont également travaillés.

### **Intervenant sport :**

Monsieur KOUATAT intervient toutes les semaines depuis le 14 septembre. Des rencontres étaient envisagées entre les écoles de la commune. Ce projet est suspendu en raison de la situation sanitaire. Les activités sportives avec les intervenants sont maintenues.

### **Piscine :**

Les séances ont commencé la semaine du 21 septembre. Les enfants sont 35 min dans l'eau.

Répartition par semestre – 2 classes d'un même établissement accueillies (au lieu de 3)

Premier semestre : CP + CP/CM1 + CE2 + CE1/CE2 + CM1 + CM2

2<sup>ème</sup> semestre : CE1 et CM1/CM2

Pas de séance de natation jusqu'à nouvel ordre, la piscine de Chevreuse n'accueillant actuellement aucun public.

La Municipalité est remerciée pour sa collaboration dans cette organisation et l'aide précieuse que celle-ci apporte à l'école.

### **Bibliothèque :**

Plusieurs bénévoles se sont engagés pour faire vivre la bibliothèque. Mme Regnaud les remercie pour leur aide précieuse. Ils ont su s'adapter et faire un déménagement dans l'urgence. Les classes devaient être accueillies au retour des vacances. Pour l'instant l'activité ne peut pas commencer en raison de la situation sanitaire.

Attention ! Il manque encore un certain nombre d'ouvrages. Nous demandons aux familles de vérifier dans leur bibliothèque. La liste sera publiée prochainement sur le Blog.

### **Protocole sanitaire renforcé au 2 novembre**

Les procédures sont modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations des autorités sanitaires. Les interventions extérieures sont autorisées, dans le respect du protocole sanitaire.

Nouveau protocole et doctrine sanitaire (courriel MEN 29-10-2020)

- Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire en espace clos comme en extérieur.
- La ventilation des locaux doit être systématique, au minimum toutes les deux heures.
- Les règles en matière de brassage sont renforcées : la limitation du brassage est désormais requise.
- Ce renforcement peut se traduire par des mesures plus strictes en matière d'accueil et de sortie des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire.

### **Les adaptations mises en place dès le 2 novembre :**

- entrées/ sorties échelonnées pour éviter les brassages, notamment lors du lavage de mains ;
- sanitaires utilisés par 2 classes, en décalé ;
- des récréations décalées ;
- cour séparée en 4 avec possibilité d'une 5<sup>ème</sup> zone pour le midi.

### ***Pause méridienne***

Trois services de cantine, en respectant les groupes prévus le reste de la journée.

Suite, au problème de retour tardif du 3<sup>ème</sup> groupe, afin de faciliter l'organisation, il a été proposé de décaler d'un quart d'heure les horaires pour les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2. Il n'est pas possible de modifier davantage les horaires scolaires sans accord de la Direction Académique. Ainsi, la pause méridienne pour ces élèves s'écoule de 11h 45 à 13 h 45. Le dernier groupe d'enfants (CM1 et CM2) part déjeuner au plus tard à 13 h.

### ***Périscolaire après 16 h 30***

- Les élèves sont pris en charge par les animateurs dans les classes. Il n'y a pas de service d'étude. Les élèves ont néanmoins la possibilité de faire leurs devoirs puisqu'ils sont accueillis dans leur classe

## **Diverses questions :**

### ***Périscolaire***

Les représentants des parents d'élèves demandent pourquoi le périscolaire est obligatoirement de 16 h 30 à 18 h actuellement (pas de sorties échelonnées). Ils comprennent la nécessité d'être rigoureux sur les horaires mais soulignent également l'impossibilité d'être à la sortie des écoles au même moment. Ils souhaiteraient une « plage horaire de sortie » plutôt qu'un horaire précis. Madame Regnaud rappelle que les enseignants n'ont jamais laissé un élève seul devant l'école à 16 h 30. En cas de retard avéré, les élèves sont confiés aux services municipaux.

Monsieur le Maire explique qu'on ne doit pas brasser les groupes d'enfants, 8 adultes sont mobilisés pour les 8 classes de l'école (27 au total sur l'ensemble de la commune + directeurs de centre). Pour des questions de responsabilités, il n'est pas possible de quitter son groupe pour accompagner un enfant au portail. Les services municipaux essaient de répondre au mieux mais les moyens humains restent limités.

Mme Brunello a acté au conseil d'école de la maternelle Saint Exupéry en octobre 2020, une tolérance de 15 minutes pour les parents allant chercher leurs enfants à deux écoles différentes (entre la maternelle Saint Exupéry et l'élémentaire J Moulin).

Monsieur le Maire rappelle que si un enfant a plus de 38 degrés de fièvre, il ne doit pas venir à l'école. Les parents ont la responsabilité de prendre la température de leurs enfants avant de quitter le domicile.

Les représentants de parents d'élèves demandent où sont les numéros à appeler ou contacter en cas d'urgence pour le périscolaire. Dans l'idéal, bien les mettre en évidence sur la page d'accueil du portail famille pour un accès rapide à l'information.

### ***Aération des locaux***

Madame Regnaud s'interroge sur les capacités d'aération des classes du « Nouveau Jaurès ». En effet, les fenêtres oscillo-battantes ne permettent pas une pleine ouverture, les fenêtres du couloir ne peuvent pas être ouvertes en raison de leur vétusté et de la peinture.

Monsieur le Maire répond que les services pourront probablement agir pour que les fenêtres du couloir puissent s'ouvrir correctement. Il faut réfléchir également aux possibilités d'installation de charnières pour ouvrir pleinement les fenêtres des classes.

### ***Port du masque***

Les représentants de parents d'élèves évoquent les inquiétudes sur le port du masque, notamment au CP. Madame Regnaud rassure les familles, les élèves acceptent le masque et l'utilisent correctement, dès le CP. Il est souhaitable que chaque enfant possède 3 masques par jour (matin/après-midi/ de secours). Les masques offerts à chaque enfant par la commune ont vite montré des signes de faiblesse. Madame Santinho précise que cela se passe bien en classe.

### **Plan Vigipirate renforcé :**

L'ensemble du territoire est placé au niveau maximal du plan Vigipirate : Urgence Attentat.

Les écoles doivent :

- renforcer la vigilance aux abords de l'établissement :
- éviter les attroupements :
- il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
- être vigilant quant aux véhicules suspects
- renforcer la présence d'adultes aux horaires d'ouverture des portails
- être vigilant sur les personnes extérieures à l'établissement

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Un policier municipal est présent le matin, mais pas lors des autres entrées et sorties. Madame Regnaud demande une présence renforcée à ces moments clés de la journée.

Rue de la République : des barrières Vauban sont installées devant le portail d'entrée. Les enseignantes s'étonnent que les véhicules puissent encore stationner aux abords de l'école. Elles souhaiteraient que ces places soient banalisées. Monsieur le Maire répond qu'il faut garder des places de stationnement, qu'il n'y a pas d'utilité fondamentale à limiter mais il reste ouvert à la discussion.

Monsieur le Maire précise les obligations de la collectivité dans le cadre du plan Vigipirate. Les accès doivent être protégés par des barrières. La présence policière est vivement recommandée à l'entrée (8h-8h30), non pas pour surveiller l'entrée de l'école, mais les flux de circulation, et à la sortie officielle de l'école, en fonction des moyens humains. Il n'est pas possible de mobiliser une personne à 18 h. Les représentants des parents insistent sur l'importance de prévoir une surveillance policière aussi à 18H du fait de la sortie groupée.

Il a été difficile de mettre en place l'ensemble du protocole sanitaire et de le coordonner avec le plan Vigipirate, Urgence attentat. La consigne est de regarder avec le plus d'objectivité, quel est le risque moindre pour les populations.

Jusqu'au 9 Novembre, il est possible d'analyser et de renforcer les dispositifs, pour à la fois que l'école puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, que les enfants puissent se restaurer et être en sécurité.

### **La reprise a également été marquée par l'hommage rendu à Samuel Paty.**

Après avoir informé les familles le jeudi 29/10 que les élèves seraient accueillis à partir de 10 h, les directives ont changé et la reprise s'est faite aux horaires habituels. L'hommage a été rendu dans chaque classe avec chaque enseignant et un travail sur la liberté d'expression a été engagé.

### **Actions réalisées**

- Les élections des délégués ont eu lieu dans toutes les classes.

Les conseils d'enfants se réunissent pour débattre des problèmes courants, une fois par trimestre.

Rappels des règles de vie, du « bien vivre ensemble », proposition des délégués.

- Visite dans le cadre des journées du patrimoine de l'église de St Rémy pour 4 classes.

- Jeux de société (vendredi 16 octobre)

- Temps lecture (2 fois ¼ h / 1 fois par semaine, lecture par les élèves d'une classe aux autres classes (à venir)).

### **Point Mairie – Travaux de construction proches de l'école**

Suite aux importantes nuisances sonores liées aux travaux jouxtant l'école, la classe de CM1 de Madame Regnaud a été déplacée dans le bâtiment central dans la classe de Madame Santinho. La classe de CP de Madame Santinho a été déplacée dans le vieux Jaurès à la place de la bibliothèque. Cette dernière se trouve actuellement dans l'ancienne classe de Madame Regnaud. Ce changement a été bénéfique pour les élèves de CM1.

Les vibrations sont perceptibles dans plusieurs salles.

Le bureau de direction reste impacté. Il est envisagé de le déplacer dans le bâtiment central. A voir en fonction de l'évolution des différentes phases des travaux du cœur de ville.

M Menard explique que l'utilisation des gros engins est terminée, que la phase opérationnelle démarre et que les nuisances seront moindres.

Les conditions pour la classe de Mme Lacroix sont différentes de celles de l'ancienne classe de Mme Regnaud. La salle de classe de Mme Lacroix a un couloir qui la sépare du mur extérieur (côté travaux), et en plus il y a des fenêtres double vitrage qui réduisent les nuisances sonores.

Madame Regnaud s'inquiète de la taille de la grue et de la flèche dépassant parfois au-dessus de l'école. M Menard se montre rassurant et précise que la grue est paramétrée pour ne pas passer avec des charges au-dessus de l'école.

Un arrêté oblige l'entreprise de ne pas circuler entre 8h et 9h et entre 16h et 17h. Ils ont l'obligation de nettoyer la rue tous les jours si elle est souillée par de la terre.

### **Pause méridienne / Périscolaire**

Une communication est établie lors des moments de passation, afin de prendre en charge au mieux les besoins des élèves.

Il est important pour les familles de se tourner vers les bons interlocuteurs en cas de difficultés.

Les salles au sein de l'école sont utilisées pour l'étude surveillée. Entre 30 et 50 élèves par jour, encadrés par des enseignants et animateurs. L'étude est suspendue pour le moment.

### **2) Elections des représentants de parents d'élèves :**

Les élections se sont déroulées le vendredi 9/10/2020 exclusivement par correspondance.

Participation : 325 électeurs inscrits - 190 votants / participation : 58,46 %

4 sièges pour les représentants FCPE, 4 sièges pour les représentants PEEP.

### **3) Règlement intérieur :**

**Règlement joint.**

**Vote à l'unanimité**

#### ***Quelques précisions***

Absentéisme : Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, un signalement s'impose.

Liste de maladies contagieuses où un certificat médical doit être fourni :

Coqueluche, Diphtérie, Gale, Gastroentérite à Escherichia coli, Gastroentérite à Shigelles, Hépatite A, Hépatite E, Impétigo, Infections à Clostridium difficile, Infections à streptocoque A : angine, scarlatine, Rougeole, Teigne, Tuberculose, Typhoïde ou paratyphoïde, Infections invasives à méningocoque, Méningite à Haemophilus de type B, Méningite à pneumocoque, Poliomyélite, oreillons.

En cas de conflits entre enfants au sein de l'école, les enseignants gèrent les situations et les parents ne doivent pas intervenir directement auprès des enfants. En cas de difficulté, s'adresser aux adultes de l'école.

**Charte de laïcité à l'école :**

Elle rappelle les principes de la laïcité et fixe les règles ayant pour objet le respect de ces principes.

Les parents souhaitent savoir pourquoi les élèves ne peuvent pas jouer sous les préaux. Madame Regnaud explique le problème de surveillance de ces zones. Les recoins ne permettent pas une visibilité optimale. Néanmoins, les élèves peuvent s'y abriter selon la météo.

**4) Evaluations Nationales CP + CE1 :**

Les passations se sont déroulées durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre. Les résultats seront transmis aux familles courant novembre.

Ces évaluations mettent à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer, notamment dans le contexte actuel. Elles sont un point d'appui pour aider les élèves rencontrant des difficultés. Certains exercices ont été mieux réussis que les années précédentes.

**En CE1 :**

Les items les plus échoués sont :

- lire à voix haute un texte
- résoudre un problème en utilisant les nombres et le calcul
- soustraire
- Evaluer un ordre de grandeur

Français : 3 élèves « à besoin », Maths : 7 élèves « à besoin »

**En CP**

Les items les plus échoués sont :

- reconnaître des lettres (l'écriture cursive est compliquée en début d'année) / comparer des suites de lettres (le temps était limité, la consigne était complexe)
- associer un nombre à une position
- résoudre des problèmes

Français : 6 élèves « à besoin », Maths : 12 élèves « à besoin ».

Certains élèves sont apparus comme « élèves à besoin » à travers ces évaluations. Il faut prendre les résultats avec du recul. Pour différentes raisons (temps limité, consignes doubles ...), certains ont pu être déstabilisés.

Les représentants des parents d'élèves font part des inquiétudes de certaines familles sur l'aspect psychologique des évaluations, notamment le questionnaire final (perception du confinement). Les enseignants sont rassurants, les élèves n'ont pas manifesté d'angoisses vis-à-vis des évaluations et des questions finales. Ce questionnaire national peut être perçu comme intrusif par les adultes.

**5) Dispositifs d'aides**

Lorsqu'un enfant a des troubles des apprentissages, l'école a plusieurs cadres à lui offrir. Des aides sont apportées au sein de la classe, le Réseau d'Aide peut être sollicité.

**Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Les APC sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Tous les élèves peuvent être concernés par les APC. Elles se déroulent sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 12 h

Une autorisation de participation à ces activités a été transmise aux familles en début d'année

**RASED (Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :**

Ils interviennent sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse

Le réseau intervient à la demande des équipes enseignantes ou des parents. Ils prennent en charge des élèves en difficultés, en petits groupes ou dans la classe. La priorité reste, pour l'école élémentaire, le cycle 2. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La prise en charge des élèves suivis l'an dernier a démarré dès le mois de septembre.

**Plaquette annexée au CR.**

Le Réseau constituera également une cellule contre le harcèlement. (en cours)

## **PPRE**

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est un dispositif spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative. Le PPRE consiste en un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève et formalisé dans un document.

## **PAP et PPS**

PAP et PPS sont établis officiellement à la demande de la famille, même si c'est parfois l'équipe pédagogique qui le propose.

### ***PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé***

Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un PAP après avis du médecin de l'Education Nationale. Ce plan définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans.

### ***PPS : Projet Personnalisé de Scolarité***

Il est rédigé, à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH

Le PPS permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, permet d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH.

## **Stage de Réussite**

Un stage de réussite a été proposé pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages pendant les vacances scolaires (15 h / 1<sup>ère</sup> semaine). Il était ouvert aux élèves du CP au CM2. Il regroupait plusieurs écoles de la circonscription et le nombre de place était limité. Tous les élèves volontaires de l'école J Jaurès ont été retenus, certains ne se sont pas présentés, au détriment d'autres élèves.

## **PAI**

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) se fait à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation, le mobilier.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire.

Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

**Aucun médicament ne peut être amené par un élève, ni administré hors cadre du PAI.**

Centre Médico-Social

3, place de la Mairie

78190 TRAPPES

Tel : 01 30 16 17 87

## **Protection de l'Enfance :**

Le champ de la protection de l'enfance est défini dans la loi du 14 mars 2016.

Art 1 : Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention et l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger.

Dans les Yvelines, les missions de la protection de l'enfance relèvent de la compétence :

- De la Direction de l'Enfance Jeunesse avec la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes. (CCIP)
- Des territoires d'Action Départementale.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre par l'ensemble des personnels qui y sont confrontés. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire, les parents sont informés.

L'information est donnée aux familles pour les enfants qui en bénéficient.

## **6) Projet d'école 2015 – 2020**

Les axes du projet d'école sont :

- Axe A : Langages pour penser et communiquer  
Développer les activités d'expression orales et écrites dans l'ensemble des domaines disciplinaires.  
Prévenir et prendre en compte la difficulté en élaborant des projets individualisés.
- Axe B : Les représentations du monde et l'activité humaine  
Ouvrir les élèves sur le monde qui les entoure et en particulier sur les environnements naturels et culturels.  
Passer de l'espace perçu à l'espace conceptualisé, au travers de l'étude de l'environnement et des créations de l'Homme.
- Axe C : Formation de la personne et du citoyen  
Participer activement à l'amélioration de la vie collective.  
Éduquer à la santé  
Développer le jugement face à l'usage d'Internet ou des réseaux sociaux.

➤ Actions envisagées pour l'année 2020 – 2021 :

### **Axe A :**

- Participation des classes au Salon du Livre. (thème : « l'histoire »)
- Temps de lecture libre + lecture aux autres classes
- Travail autour de la lecture afin d'améliorer le langage oral et le champ lexical.
- Mise en œuvre des APC

### **Axe B :**

- partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Travail avec une artiste

### **Axe C :**

- Élaboration et mise en œuvre de projets collectifs communs au sein du groupe scolaire. (ex : Exposition sur la mer en lien avec le Vendée Globe)
- Jeux de société
- Conseils d'enfants. Travail autour du respect
- Tri sélectif / Partenariat avec le SIOM
- Sensibilisation aux dangers (BPDJ)
- Partenariat avec l'association L'Amour en boîte
- Rencontres avec les autres écoles

### **Actions à venir :**

- *Photographe* : jeudi 12 novembre / photos individuelles + photo de groupe. (un montage sera réalisé à partir des photos individuelles afin d'obtenir une photo de groupe sans masque).
- Participation à la collecte pour l'association L'Amour en boîte les vendredi 13 et lundi 16 novembre 2020 de 8h20 à 8h45
- Travail avec le PNR : Des projets sont envisagés dans les classes
- Atelier « se mettre au vert » - CM1 16 mars : Maison Raymond Devos  
« Se mettre au vert » est financé par la DRAC Ile-de-France : découverte du site / atelier d'écriture + artistique
- Kangourou des maths : CM1 et CM2
- Travail en partenariat avec la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences : CM1 et CM1/CM2
- Travail autour du conte pour voyager à travers le monde en CE1
- Défi lecture entre les classes de CE1/CE2 et CE2
- Jardinage : CP et CE1/CE2

### ***Projets concernant toutes les classes de l'école :***

- Travail avec le SIOM : Poursuite du travail engagé sur 3 ans sur les écoles Durables du Siom.  
Exposition pour les élèves au sein de l'école initialement prévue en novembre et déplacée en décembre : photographie « Re-cyclages »  
En janvier, interventions dans les classes sur les consignes de tri, les éco-gestes, le recyclage.  
En fin d'année, visite de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) du Siom à Villejust
- Participation des classes au Vendée Globe : départ de la course le 8 novembre à 13 h 02  
Exposition éphémère des œuvres réalisées par les élèves le 9 novembre, sur le thème de l'eau sur les grilles de la cour (et non sur les grilles devant l'école en raison de Vigipirate). Les photos seront affichées sur le blog.

- Travail avec une artiste : Caroline Leite

Réalisation d'une œuvre artistique collective monumentale, sur le thème « Parcourir les eaux du bout du monde », en lien avec le projet d'école et la course du Vendée Globe. Une demande de financement est faite auprès de la Caisse des Ecoles, en complément du budget « transports » non utilisé en 2020

- Salon du Livre : fin mars

Le thème de cette année est « L'histoire ». Une sélection de 5 livres/albums est proposée dans chaque classe. Un travail sur ces lectures sera effectué en classe.

Les modalités d'organisation des rencontres seront adaptées au contexte sanitaire.

Les représentants de parents d'élèves demandent si une classe de découvertes est envisagée. En raison de la situation sanitaire et des projets qui n'ont pu aboutir au printemps dans les autres écoles de St Rémy, il a été décidé qu'aucune classe de Jaurès ne partirait cette année.

Les parents d'élèves seront tenus informés en cours des années des divers projets de sorties pédagogiques organisées pour chaque classe.

## **7) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Le PPMS est actualisé chaque année afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées.

Objectifs :

- être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs)
- nécessité de s'entraîner régulièrement aux conduites à tenir
- sensibiliser les élèves aux risques
- sensibiliser les parents aux bons comportements

Le PPMS prévoit 4 zones de mise à l'abri ou de confinement : Salle de Mme Feuvrier pour les CE2 et CM1/CM2, classe de Mme Santinho pour les CP et CM2, salle de classe de Mme Regnaud pour les CP/CM1, CM1 et CE1, salle de classe de Mme Lacroix pour les CE1/CE2 + cellule de crise - bureau

A ce jour, aucune date d'exercice n'a été transmise aux écoles par les Autorités Académiques.

Les représentants de parents d'élèves demandent si des recommandations de la gendarmerie ont été faites. A ce jour, aucune visite n'a été programmée.

Les représentants de parents d'élèves demandent si l'école est matériellement prête en cas d'intrusion.

Madame Regnaud explique que la configuration de l'école complexifie la transmission des informations. Un système d'alarme spécifique et lumineux serait une solution. Le coût d'une telle installation étant très élevé (de 10 à 15k€), cette possibilité sera étudiée lors des importants travaux de construction dans l'école.

Les représentants demandent s'il est envisageable de mettre un film opacifiant sur les vitres et une protection sur les grillages (type brise-vue). Madame Regnaud demande des films sans tain, afin de voir l'extérieur depuis l'intérieur.

Une palissade décorative a été installée temporairement l'an passé sur les grilles de l'école (lors de la fête du centre de loisirs, il y avait des canisses). Cette solution, peu chère et efficace, pourrait être mise en place rapidement.

Madame Brunello se renseigne et apportera une réponse.

## **8) Travaux dans l'école / Point Mairie**

### **Travaux réalisés**

- Peinture couloir Vieux Jaurès
- Portail rue de la République
- Diverses réparations dans les toilettes
- Vitre cassée changée.
- Chemin de dalle entre la salle de Mme Feuvrier et le pont entre les cours de récréation.

### **Travaux demandés :**

- Problème des flaques d'eau à l'entrée rue des Ecoles
- Protection « anti-pincement » sur les portes des toilettes (un accident en octobre)
- Rajout de porte-manteaux : Vieux Jaurès
- Pose de caches sur le bloc prise : classe de Mme Lacroix
- Clé : demande de vérification / tri des clés
- Bureau de direction : Câbles et branchements apparents



### **Informatique :**

En raison du déplacement des classes, l'achat d'un TNI mobile a été réalisé. Madame Regnaud remercie la mairie pour leur réactivité et cette dotation.

Plusieurs ordinateurs sont défectueux, Madame Beauvils n'est pas équipée. Madame Brunello répond que le remplacement est en cours.

### **Connexion Internet :**

Le problème de connexion dans le « Vieux Jaurès » est résolu depuis septembre, celui dans classe de Madame Lacroix très récemment.

3 Ordinateurs défectueux + manque un ordinateur classe de Madame Beauvils.

### **Problème de stationnement :**

Jusqu'à l'an passé, les enseignants possédaient des cartes, afin de stationner sur le parking du gymnase. Bien souvent, elles sont chargées (matériel pédagogique / cahiers ...) et la proximité est nécessaire. Les règles ont été modifiées et ces cartes ne sont plus valides. Les enseignants et les représentants demandent une solution afin de pouvoir stationner sur le parking, sans devoir régulièrement changer leur disque (1 h 30) au cours de la journée. (Responsabilité des élèves au cours de la journée, réunions régulières durant la pause méridienne, oublis...)

Madame Brunello répond que tous sont soumis aux mêmes règles, le personnel municipal également. Elle va cependant échanger avec la Police Municipale pour essayer de trouver une solution.

### **Futur chantier pour l'extension de l'école (côté « nouveau » Jaurès)**

Monsieur le Maire informe que chacun des cabinets d'architectes a été audité, des questions complémentaires ont été formulées. A mi-Novembre, le cabinet d'architecte sera désigné.

### **9) Coopérative scolaire :**

L'école bénéficie de subventions de la Caisse des écoles.

#### ***Dotations :***

Crédits Fournitures : 7 752 € (204 x 38 €)

Livres de fin de CM2 : 429 € (33 x 13 €)

Documentation générale : 600 €

Livres / CD / Documents : 3128 € (7 €x204 + 150 € x8)

Bibliothèque : 500 €

Pharmacie : 240 €

Transports : 3040 € : 380 € x 8

Fournitures administratives (dont papier) : 1062 €

Versements directs sur coopérative (effectué en septembre) : 2448 € (12 € x 204)

#### **Comptes de coopérative :**

Pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

Dépenses : 12 265,67 €

Recettes : 11 305,50 €

Bilan : - 960,17 €

L'école a démarré l'année avec un crédit de 2721,58 €

La participation des parents à la coopérative scolaire a rapporté 2816 €

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les parents pour leur participation.

### **10) Calendrier et compte-rendu.**

Les dates des conseils d'école sont les suivantes :

- mardi 9 mars 18 h 30 – 20 h 30.

-lundi 8 juin 18 h30 – 20 h 30

### **11) Divers**

Pour la commémoration du 11 Novembre, les enfants ne seront pas invités à venir chanter puisqu'il faudra rester en groupe restreint.

*Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21 h 09.*

Secrétaire de Séance :  
Madame BEAUFILS

Présidente de Séance  
Madame REGNAUX